

DEC 34/2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 4 novembre 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 4 novembre 2015

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits n° DEC 34/2015 à l'intérieur de la
section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015**

E 10670



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 30 octobre 2015
(OR. en)**

13542/15

FIN 729

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Madame Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	30 octobre 2015
Destinataire:	Monsieur Pierre GRAMEGNA, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 34/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 34/2015.

p.j.: DEC 34/2015



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 29/10/2015

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2015
SECTION III - COMMISSION TITRES: 11, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 34/2015

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés

CE	-59 840 000,00
CP	-55 357 500,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1103 Contributions obligatoires aux organisations régionales de gestion des pêches et autres organisations internationales et accords de pêche durable

ARTICLE - 11 03 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

CE	59 840 000,00
CP	55 357 500,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

40 02 41 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 13/10/2015

	CE	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	87 802 756,00	87 802 756,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	-13 750 965,00	-13 475 965,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	74 051 791,00	74 326 791,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	74 051 791,00	74 326 791,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	14 211 791,00	18 969 291,00
7 Prélèvement proposé	59 840 000,00	55 357 500,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	68,15 %	63,05 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 13/10/2015	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du virement

Les crédits d'engagement et de paiement disponibles sur la ligne de réserve sont suffisants pour couvrir le renforcement de la ligne opérationnelle.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

11 03 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 13/10/2015

	CE	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	57 197 244,00	57 197 244,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	13 750 965,00	13 475 965,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	70 948 209,00	70 673 209,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	70 234 468,45	45 068 968,45
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	713 740,55	25 604 240,55
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	60 553 740,55	80 961 740,55
7 Renforcement proposé	59 840 000,00	55 357 500,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	104,62 %	96,78 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	713 740,55	713 740,55
2 Crédits disponibles à la date du 13/10/2015	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

À la suite de l'adoption de la proposition de décision du Conseil COM(2015) 466, présentée par la Commission le 30.9.2015, et de la proposition de décision du Conseil COM(2015) 471, présentée par la Commission le 1.10.2015, les procédures législatives relatives à l'entrée en vigueur des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) avec la République du Liberia et la République islamique de Mauritanie, qui sont en cours, devraient être finalisées d'ici à la mi-novembre 2015. Conformément au calendrier de la mise à disposition des crédits nécessaires en 2015, la proposition de virement de crédits issus de la ligne de réserve doit être lancée avant l'adoption formelle des deux décisions du Conseil. En conséquence, il est proposé de prélever sur la ligne de réserve 40 02 41 les crédits nécessaires (engagements et paiements) pour les virer sur la ligne opérationnelle 11 03 01 afin de permettre l'engagement et le paiement des premières tranches prévues par les protocoles susmentionnés.

Sur la somme totale de 59 840 000 EUR (engagements) proposée pour le virement, un montant de 715 000 EUR se rapporte à l'APPD avec le Liberia et un montant de 59 125 000 EUR est nécessaire pour l'APPD avec la Mauritanie.

Sur la somme totale de 55 357 500 EUR (paiements) proposée pour le virement, un montant de 357 500 EUR se rapporte à l'APPD avec le Liberia et un montant de 55 000 000 EUR est nécessaire pour l'APPD avec la Mauritanie.

La différence entre les crédits d'engagement et les crédits de paiement nécessaires provient de l'appui sectoriel à la Mauritanie (4 125 000 EUR) et au Liberia (357 500 EUR), qui fera l'objet d'un engagement en 2015 mais sera payé au premier trimestre de 2016.